

Christian Harbulot¹

***LE RENSEIGNEMENT AU SERVICE DE LA
PUISSANCE***

La légitimité de la permanence du renseignement a été démontrée dans le cadre des opérations militaires durant les deux guerres mondiales. Mais c'est la guerre froide qui a imposé aux protagonistes des deux Blocs l'usage tous azimuts du renseignement dans la conduite de leur politique de sécurité. L'effondrement du système soviétique a abouti à la disparition de la menace principale dont découlait la place prise par le renseignement dans la gestion des relations internationales. Après la chute du mur de Berlin, la faible probabilité du risque de confrontation nucléaire ainsi que l'effacement du rôle de l'ex-URSS dans les conflits de faible intensité atténuèrent la portée stratégique du renseignement dans les mécanismes de prise de décision des démocraties. Mais le développement du terrorisme islamique et la première guerre du Golfe relancèrent de manière conjoncturelle le besoin de renseignement.

Cette tendance s'est renforcée dans les périodes de crise. Après les attentats du 11 septembre 2001, les services de renseignement d'un certain nombre de pays occidentaux ont dû concentrer leurs ressources humaines et techniques sur la lutte contre le terrorisme islamique, en particulier la nébuleuse d'Al Qaida. Cette mobilisation a ralenti, parfois pendant près d'un an, le traitement des autres dossiers auxquels le pouvoir politique n'accordait pas la même priorité. L'ampleur des moyens affectés au renseignement dit de « service public », comme ce fut le cas lors de la libération des otages en Irak, a renforcé cette prédominance sécuritaire dans la gestion des menaces. Dans les services étatiques français, la fonction renseignement s'articule principalement autour de deux grands pôles :

- Le renseignement dit de sécurité qui couvre notamment la lutte contre le terrorisme et la surveillance de la prolifération nucléaire.
- Le renseignement à vocation militaire découlant des missions permanentes de l'armée française ainsi que celles qu'elle mène sur les théâtres d'opération extérieure en Bosnie, en Afghanistan ou en Côte d'Ivoire.

¹ Christian Harbulot est directeur de l'Ecole de Guerre économique ; il est l'auteur de plusieurs articles et ouvrages (voir bibliographie in fine).

Cette orientation gravée dans le marbre semble reléguer au rayon des accessoires deux problèmes majeurs qui conditionnent aujourd'hui l'avenir de la France et de l'Europe : l'influence croissante des rivalités géoéconomiques dans les relations internationales et l'impact de la société de l'information dans ces nouvelles formes d'affrontements non médiatisés dans lesquels la violence physique joue un rôle quasi marginal. Cette position est-elle justifiée par la mondialisation des échanges, l'ouverture des marchés nationaux et le désengagement des Etats dans la vie des entreprises ? Beaucoup d'experts publics et privés semblent le penser. En apparence, le renseignement étatique semble marginalisé par l'autonomie prise par les grandes entreprises dans leur confrontation concurrentielle. Si la privatisation des activités de renseignement dans le domaine économique est une réalité amorcée aux lendemains de la guerre froide, elle ne gomme pas pour autant le rôle des Etats dans leur recherche de puissance. C'est justement sur ce point précis que porte le débat sur la nécessité de comprendre l'évolution du rôle du renseignement dans cette *guerre économique du temps de paix* menée par les pays qui cherchent à imposer leur suprématie dans des enjeux géoéconomiques aux dépens des intérêts d'autres nations.

L'économie au cœur de la problématique de puissance

Depuis l'avènement des révolutions industrielles, le monde économique a deux faces : celle de l'échange qui est tourné naturellement vers l'ouverture des marchés et celle de l'affrontement qui repose sur la concurrence des entreprises et sur les rivalités des Etats. Contrairement aux idées reçues, les affrontements économiques entre Etats ne se confondent pas avec les enjeux purement concurrentiels. S'ils ont souvent la même finalité, c'est-à-dire la recherche de la suprématie par rapport à l'adversaire, ils se différencient en termes de théâtres d'opération, d'acteurs et de politique de renseignement. Il arrive en effet que les intérêts des entreprises et des Etats divergent sur le fond. A titre d'exemple, les entreprises cherchent à délocaliser leurs activités vers des pays à bas salaires pour préserver leur compétitivité tandis que les Etats tentent de maintenir par tous les moyens une base industrielle sur leurs territoires. La première puissance mondiale, les Etats-Unis d'Amérique, n'a pas hésité à réclamer une dérogation à l'Organisation mondiale du Commerce pour qu'un pourcentage des contrats passés sur le territoire américain soit obligatoirement affecté à des PME américaines¹. Dans le même ordre d'idées, la compétition énergétique qui oppose les Etats-Unis (contrôle de l'accès aux réserves mondiales de pétrole) à la Chine (achat d'une énergie vitale) n'a pas grand-chose à voir avec les objectifs de rentabilité financière que se fixent les actionnaires des grands groupes pétroliers occidentaux. A la fin de l'année 2005, Vladimir Poutine nous a rappelé un des fondamentaux de la puissance économique découplée des logiques de marché en agitant la menace de la réduction des livraisons de gaz à l'Occident lors du différentiel avec l'Ukraine sur le prix du gaz.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les élites politiques et industrielles de l'hexagone ont pris l'habitude de placer le devenir du développement des entreprises dans le sillage de l'économie américaine. La politique de puissance menée par le général de Gaulle entre 1958 et le milieu des années 60 n'a pas contrecarré ce choix implicite. Les mesures de rétention prises par le général de Gaulle pour limiter l'influence géoéconomique des Etats-Unis sur l'Europe (droit de veto exprimé contre l'entrée de la Grande Bretagne dans le marché commun, débat lancé sur la position dominante du dollar) ont eu des effets limités dans le temps. Après sa démission à la suite de l'échec du référendum de 1969, la politique de puissance initiée par le général de Gaulle se restreint peu à peu à quelques prés carrés comme l'électronique, l'optique, l'optronique, les télécommunications, les hautes énergies, les matériaux, les sciences du vivant, les sciences du globe, l'informatique. Toutes les pratiques scientifiques et industrielles à double application civile et militaire pouvaient relever du domaine du renseignement. En revanche, rares sont ceux qui, dans l'appareil d'Etat, osent se lancer dans une formulation évolutive des critères de puissance à partir d'une vision géoéconomique. Les débats stériles entretenus autour de la notion de guerre économique² cautionneront le désintérêt de la haute administration et des politiques pour les affrontements économiques du temps de paix et surtout les encourageront à s'interdire de penser la problématique de l'accroissement de puissance.

La nouvelle légitimité de la puissance

Les deux conflits mondiaux et la guerre froide ont établi un rapport dominant entre la mesure de la puissance et la course aux armements. La disparition du Bloc de l'Est a modifié cette perception dominante des enjeux de puissance. La force de frappe militaire a perdu peu à peu de son importance au profit de la force de frappe économique. En moins de quinze ans, le contexte international est devenu propice aux affrontements économiques de toute nature. Plusieurs facteurs ont joué un rôle décisif dans cette mutation :

- la division du monde en trois grands pôles géoéconomiques rivaux : Etats-Unis, Europe, Asie ;
- le durcissement de la compétition à cause de l'augmentation significative du nombre de pays industrialisés ;
- les délocalisations vers l'Orient et l'accélération de la désindustrialisation en occident ;
- la réduction des ressources énergétiques accélérée par la croissance de la Chine et de l'Inde ;
- la recherche de suprématie des Etats-Unis dans le contrôle des technologies de l'information ;
- la limitation des marges de manœuvre de l'Occident vis-à-vis de la Chine à cause de sa politique d'innovation technologique tous azimuts.

Un tel changement de contexte a eu des conséquences sur l'expression des besoins dans le domaine du renseignement économique. Jusqu'en 1989, la priorité des services de renseignement du monde libre était la lutte contre

le pillage technologique orchestré par les services de renseignement de l'Union soviétique et les pays membres du pacte de Varsovie. En 1981, l'affaire Farewell³ a révélé l'ampleur du pillage effectué dans les établissements militaro-industriels, les laboratoires de recherche et de nombreuses entreprises de pointe du monde occidental. A la suite de ce scandale, le gouvernement français expulsa une cinquantaine d'agents soviétiques opérant sur le territoire national. Le traumatisme causé par cette révélation a laissé des traces durables. Depuis quelques années, les autorités françaises expulsent discrètement chaque année deux à trois agents russes sous couverture diplomatique pour rappeler à la Russie qu'elle n'avait guère changé ses habitudes à la suite de l'effondrement du système soviétique. De leur côté, les Etats-Unis, par le biais du FBI, se mirent à communiquer régulièrement une liste de pays soupçonnés de s'intéresser de trop près aux innovations technologiques nord-américaines. Des pays non communistes figurent désormais en bonne place dans les dix premiers du classement.

Cette nouvelle dimension des rapports de forces incite le chef du département d'Etat Warren Christopher à déclarer officiellement en 1993 que la sécurité économique devait être élevée au rang de première priorité de la politique étrangère des Etats-Unis d'Amérique. A la différence de l'ordonnance française de 1959, notamment sur la Défense économique⁴, la nouvelle doctrine américaine souligne le besoin d'une stratégie concertée entre le pouvoir politique et les acteurs économiques américains afin de faire face aux pratiques de concurrence déloyale des autres pays et de conforter le leadership des Etats-Unis sur l'économie mondiale⁵. Cette officialisation indirecte des affrontements économiques a donné lieu à une série de mesures opérationnelles auxquelles ont été associées plusieurs agences fédérales de renseignement. Dans cette grille de lecture géoéconomique, contrairement aux us et coutumes des alliances d'ordre géostratégique, l'adversaire peut être aussi un allié. Autrement dit, les règles de solidarité contre le monde communiste, qui ont été définies par les Etats-Unis aux lendemains de la seconde guerre mondiale dans des organismes tels que l'OTAN ou l'OTASE ne s'appliquent pas aux affrontements économiques de l'après guerre froide.

La recomposition du monde va influencer progressivement sur la définition des politiques de renseignement dans le domaine économique. Si l'accès aux secrets scientifiques et industriels des pays les plus performants reste un objectif important, l'évolution des enjeux compétitifs et surtout l'émergence de nouvelles dynamiques de puissance élargissent le champ d'activités des services de renseignement. Les négociations internationales menées au sein de l'Organisation mondiale du commerce, les projets technologiques comme le projet Galiléo concurrent du GPS américain, les compétitions globales autour des enjeux tels que l'énergétique ou l'agroalimentaire, les stratégies d'influence commerciale des pays *conquérants* dans les économies émergentes, les applications industrielles des biotechnologies et des nanotechnologies sont autant de domaines où les besoins de renseignement ne s'arrêtent pas à la connaissance de l'autre. Les pays *conquérants* élaborent des démarches de renseignement dont l'objectif est la recherche de la domination durable des marchés stratégiques.

A la fin des années 90, l'aile la plus innovante de l'école de management stratégique américaine a donné un aperçu de la nouvelle problématique dans laquelle s'insère la fonction renseignement. Le professeur Richard D'Aveni⁶ émet alors l'hypothèse que la pérennité d'une entreprise dépend de la manière dont elle va imposer sa suprématie stratégique sur les marchés, notamment en affaiblissant la concurrence. Les pays *conquérants* appliquent un raisonnement similaire lorsqu'ils cherchent à accroître leur puissance.

Afin de mieux cerner cette nouvelle approche des enjeux de puissance, les deux tableaux suivants schématisent les axes d'intervention des Etats-Unis et de la Chine pour défendre leurs intérêts économiques.

Etats-Unis : la préservation de la suprématie

- Dominer les secteurs-clés de l'économie mondiale (industries de Défense, industrie de la connaissance, industrie des technologies de l'information, industrie de la sécurité).
- Préserver l'avance dans les technologies de pointe.
- Contrôler les flux d'information au niveau mondial.
- Influencer les organisations internationales (FMI, Banque mondiale, OCDE).

Chine ; la recherche de puissance

- Récupérer la connaissance des pays en pointe
- Jouer sur les conflits d'intérêt entre les Etats-Unis et l'Europe.
- Créer des dépendances durables vis à vis de l'offre chinoise.
- Capter le maximum de ressources énergétiques et de matières premières.

La prise en compte des stratégies de puissance qui portent atteinte au développement de l'économie française n'est pas considérée comme un objectif prioritaire dans les orientations du renseignement français. Ce choix dont la responsabilité incombe directement au pouvoir politique s'explique par le fait que la France n'a pas de stratégie d'accroissement de puissance en tant que telle mais plutôt une démarche historique de protection du patrimoine. Dans le meilleur des cas, cette réflexion s'est arrêtée à la notion d'indépendance, fer de lance de la politique impulsée par le général de Gaulle. Cette absence de régénérescence de notre politique de puissance a généré une certaine confusion dans l'esprit des décideurs économiques. Lorsque le Premier ministre, Dominique de Villepin, a mis en avant la notion de patriotisme économique, certains cercles dirigeants du MEDEF ont manifesté leur désapprobation dans le recours à cette formule, alors qu'elle est très bien acceptée dans les milieux patronaux américains proches du pouvoir.

La sous estimation française du renseignement économique

L'orientation des missions du renseignement français a été fortement marquée par la tendance du pouvoir politique à privilégier les menaces asymétriques. La polarisation des missions de renseignement sur les besoins d'ordre sécuritaire et la gestion des crises internationales a relégué au second plan les autres facteurs de menaces. Les contradictions de cette approche sont apparues lorsque la réflexion s'est engagée au début des années 90 sur le concept d'intelligence économique. Celle-ci résulte d'une analyse comparée des processus globaux de maîtrise de l'information générés successivement par la Grande Bretagne, l'Allemagne, le Japon et les Etats-Unis. Dans l'histoire de ces différents pays, le renseignement économique a joué un rôle déterminant dans leur positionnement sur l'échiquier mondial. Au début des révolutions industrielles, la Grande-Bretagne a intégré l'aptitude naturelle d'une partie de ses élites pour l'*intelligence* à sa dynamique d'expansion commerciale : « *Il existe un consensus général pour affirmer que, dans la majorité de la période de la croissance de l'empire, son expansion a été un sous-produit de la défense des intérêts commerciaux britanniques, plutôt qu'une recherche systématique de conquête territoriale*⁷ ».

Dès 1914, des Allemands⁸ ont formalisé une réflexion stratégique sur les affrontements économiques du temps de paix, en accordant un rôle central à l'acquisition d'informations à l'étranger et à la protection de ses secrets industriels. Dans l'histoire des pays industrialisés, le Japon⁹ est le premier à avoir systématisé l'usage du renseignement dans sa politique de développement pour combler son retard sur l'Occident.

Ces points de repère fondamentaux, trop longtemps ignorés, ont légitimé *a posteriori* la politique d'intelligence économique mise en œuvre par Alain Juillet¹⁰, après la sortie du rapport du député Bernard Carayon. Si l'essaimage de l'intelligence économique au sein de l'appareil d'Etat est devenu une réalité durable, les mesures prises depuis 2003 sont principalement défensives. Aucune démarche n'a pour l'instant abouti sur le plan offensif. Autrement dit, le pouvoir politique ne sait toujours pas formuler dans les instances compétentes une ligne claire en matière de doctrine de puissance.

Une telle incapacité n'est pas conforme aux attentes des protagonistes confrontés à des concurrences économiques en mutation constante. La société de l'information a changé les règles du jeu. L'avantage dont bénéficie l'attaquant ne fait que s'accroître. Il existe une incitation objective à recourir aux attaques indirectes par l'information dans la mesure où elles sont relativement faciles à mettre en œuvre, efficaces et quasiment impossibles à sanctionner. La place déterminante prise par Internet dans les modes de communication est à l'origine de ce changement de paradigme. Aux techniques classiques de désinformation se sont ajoutées des orchestrations de polémiques malveillantes lancées le plus souvent à partir de la société civile. Ces opérations d'information non militaires portent atteinte à nos intérêts économiques. Certaines d'entre elles visent à discréditer l'image de la France, et affaiblir son influence dans le monde.

Les agressions dans le domaine de l'information sont difficiles à identifier et à tracer. Les enquêtes sont longues et difficiles. L'identification des responsables n'est pas une fin en soi. La neutralisation des attaques informationnelles implique des actions qui sortent du cadre judiciaire inadéquat au traitement du problème dans des délais de temps acceptables. Il s'agit là d'un nouveau champ d'action pour les services de renseignement qui ont l'habitude de traiter ces questions sous l'angle technique de la désinformation et de l'intoxication.

Actuellement, seules quelques cellules positionnées au sein des services spécialisés du ministère de la Défense, comme la DGSE, la DPSD et la DRM, travaillent sur ces questions, sans pour autant être missionnés de manière explicite par leur direction pour avoir une fonction opérationnelle dans le cadre d'affrontements indirects entre puissances. Cette absence de cohérence dans le système français de renseignement militaire résulte de la crainte du pouvoir politique de prendre des risques en termes de mesures dissuasives ou proactives, soit pour contrer une attaque informationnelle, soit pour conforter une politique d'accroissement de puissance. Dans ce type de conflit *invisible*, la non action peut devenir un handicap majeur. Force est de constater que les autorités ont déjà eu plusieurs fois des difficultés à maîtriser les dossiers parasités par ces opérations d'information menées dans un cadre clandestin ou sous une couverture parfaitement légitime. La *guerre de l'information* qui a été perdue en Côte d'Ivoire en est un cas exemplaire.

Références bibliographiques :

- Heidi et Alvin Toffler, *Guerre et contre-guerre*, Editions Fayard, 1994.
- Christian Harbulot, Général (cr) Jean Pichot-Duclos, article *L'émergence d'un nouveau type de renseignement : le renseignement de sécurité économique*, revue Enjeux Atlantiques, premier trimestre 1995.
- Christian Harbulot, *Le renseignement, levier de l'économie japonaise*, revue Enjeux Atlantiques, premier trimestre 1995.
- Christian Harbulot, général (cr) Jean Pichot-Duclos, Rémi Kauffer, *La République et le renseignement*, Revue de la Défense nationale n°5, 1996.
- Christian Harbulot, *Intelligence économique et guerre de l'information*, revue Mars, troisième trimestre 1999.
- Christian Harbulot, *Mutation du renseignement dans les affrontements économiques*, Revue Historique des Armées, 2002.
- Christian Harbulot, Didier Lucas, *La guerre cognitive*, ouvrage collectif réalisé en mai 2002, Lavauzelle, mai 2002.
- Steven A, Hildreth *CRS Report for Congress on Cyberwarfare*, Foreign Affairs, 2000.
- Rand Corporation, *Strategic and Organisational Implications for Euro-Atlantic Security of Information*, 2001.
- Didier Lucas et Alain Tiffreau, *Guerre économique et information*, les stratégies de subversion, éditions Ellipses, 2001, Paris Prix IEC France 2001.
- QIAO Liang, WANG Xiangsui, *La Guerre hors limites*, éditions Payot et Rivages, 2003.

¹ Déclaration d'Alain Juillet à l'association Culture Economie Défense en janvier 2005.

², Claude Lachaux (ancien directeur des affaires économiques au SGDN), Christian Lamoureux (chargé de mission au SGDN) et Denis Lacorne, *De l'arme économique* Fondation des Etudes de Défense Nationale, 1987.

³ Un espion officier russe bien placé à la direction des sciences et techniques du KGB livre à la Direction de la Surveillance du Territoire les preuves détaillées des opérations d'espionnage industriel menées en Occident par les services russes et leurs alliés.

⁴ Ses rédacteurs ont cherché à assurer la pérennité des fonctions essentielles de l'Etat dans un contexte de guerre ou de crise qui paralyserait le pays comme par exemple une grève des transports routiers.

⁵ Article paru dans l'ouvrage collectif dirigé par Christian Harbulot et Didier Lucas, *La France a-t-elle une stratégie de puissance économique ?*, éditions Lavauzelle 2004.

⁶ Richard A. D'Aveni est professeur de management stratégique à la *Tuck School of Business* du Dartmouth College. Il est l'auteur de l'article *Strategic supremacy through disruption and dominance*, 1999, Sloan Management Review.

⁷ Commandant Neil Wood, *La dynamique de la puissance britannique pendant l'âge victorien, 1837, 1901*, Collège Interarmées de Défense, 2005.

⁸ Stefan Herzog, *Die Zukunft des Deutschen technischen Ausfuhrhandels*, 1915.

⁹ Il est écrit dans le préambule de la constitution de l'ère Meiji qu'il faut aller chercher la connaissance à l'étranger.

¹⁰ Haut responsable à l'intelligence économique et ancien Directeur du Renseignement de la DGSE.